

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 063-216300194-20240625-2024\_35-DE



République Française  
Département du PUY-de-DÔME  
Canton de GERZAT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 25 juin 2024**

**N°2024-35**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 19 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué le dix-huit juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 17**

**Votants : 22**

**La convocation de la présente séance a été :**

Affichée en mairie le 18 juin 2024

Envoyée à la presse le 18 juin 2024

Affichée au panneau électronique le 18 juin 2024

Présent(e)s : dix-sept (17)

Mme MANDON Christine, M. FAGONT Alain, Mme PIRONIN Maryse, M. PRADIER Éric, Mme ALAPETITE Nadine, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme MATHEY Catherine, M. FLOQUET Roger, M. LAZEWSKI René, Mme GHESQUIERE Chantal, Mme BALICHARD Dominique, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : cinq (05)

Mme CHETTOUH Aïcha donne pouvoir à M. FAGONT Alain,  
M. FROMENT Sylvain donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc,  
Mme MAHAUT Jessika donne pouvoir à Mme MATHEY Catherine,  
Mme REVEILLOUX Françoise donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra,  
M. THABEAU Didier donne pouvoir à M. PRADIER Éric.

Absent(e)s: cinq (05)

M. BAYLE Dominique, M. ESPINASSE Philippe, M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine,  
M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 00 et constate que le quorum est atteint.



## Délibération 2024-35

### Objet : Création de voirie – Dénomination de la voie située Impasse d'Ornano

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,  
Considérant qu'il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux (comme la délivrance du courrier et des livraisons), d'identifier clairement les adresses des immeubles et de nommer la voirie nouvellement créée située au niveau du parc Ornano.

#### **Entendu l'exposé du rapporteur,**

Le rapporteur rappelle que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal**

#### **DECIDE**

- **d'adopter pour la voirie sus visée la dénomination suivante : « Impasse d'Ornano » ;**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

En mairie d'Aulnat,  
le 02 juillet 2024,

Madame la secrétaire  
COUTANSON Pascale

Madame le Maire  
MANDON Christine

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité .  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (par voie postale - 6 Cour Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délais de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours gracieux est possible dans ce même auprès de Madame le Maire, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

# Département du Puy-de-Dôme - Commune de AULNAT

Section AC n°271 - Avenue Pierre de COUBERTIN  
Propriété de la Commune de AULNAT

Envoyé en préfecture le 02/07/2024  
Reçu en préfecture le 02/07/2024  
Publié le  
ID : 063-216300194-20240625-2024\_35-DE

## Plan de bornage de division

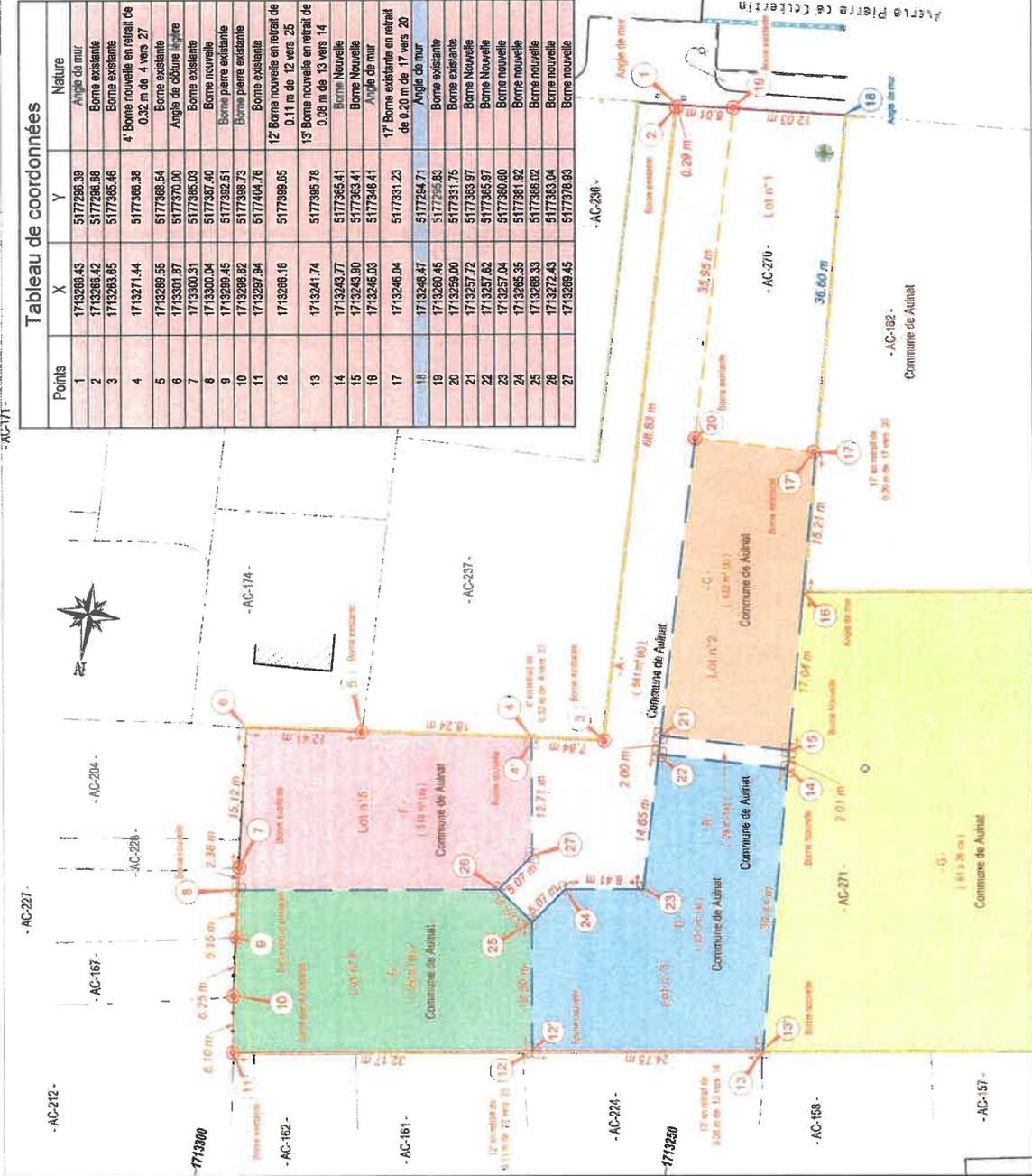
Points	X	Y	Nature
1	1713266.43	517296.39	Angle de mur
2	1713266.42	517296.88	Borne existante
3	1713263.65	517395.46	Borne existante
4	1713271.44	517396.38	4° Borne nouvelle en retrait de 0,32 m de 4 vers 27
5	1713266.55	517398.54	Borne existante
6	1713301.87	517370.00	Angle de clôture ligne
7	1713300.31	517395.03	Borne existante
8	1713300.04	517397.40	Borne nouvelle
9	1713298.45	517392.51	Borne pierre existante
10	1713298.82	517398.73	Borne pierre existante
11	1713297.94	517404.76	Borne existante
12	1713266.18	517399.65	12° Borne nouvelle en retrait de 0,11 m de 12 vers 25
13	1713241.74	517395.78	13° Borne nouvelle en retrait de 0,06 m de 13 vers 14
14	1713243.77	517395.41	Borne Nouvelle
15	1713243.90	517393.41	Borne Nouvelle
16	1713245.03	517346.41	Angle de mur
17	1713246.04	517381.23	17° Borne existante en retrait de 0,20 m de 17 vers 20
18	1713248.47	517294.71	Angle de mur
19	1713260.46	517295.83	Borne existante
20	1713269.00	517331.75	Borne existante
21	1713257.72	517383.97	Borne Nouvelle
22	1713257.62	517385.97	Borne Nouvelle
23	1713257.04	517380.60	Borne nouvelle
24	1713265.35	517381.92	Borne nouvelle
25	1713268.33	517368.02	Borne nouvelle
26	1713272.43	517383.04	Borne nouvelle
27	1713269.45	517378.93	Borne nouvelle

Désignation cadastrale	Lot n°2	Lot n°3	Lot n°4	Lot n°5	Voiries	Partie conservée
Avant Div.						
Après Div.						
A					641 m² (a)	
B					28 m² (a)	
C	432 m² (a)					
D						
E			531 m² (a)			
F			549 m² (a)			
G						61 a 26 ca
<b>Superficie Totale</b>	<b>432 m²</b>	<b>631 m²</b>	<b>550 m²</b>	<b>519 m²</b>	<b>669 m²</b>	

Commune d'Aulnat

Accord sur la division - Date et signature

Le Géomètre-Expert



### Légende

- Ligne divisoire
- Limite Commune
- Délimitation du Domaine Public
- Mur
- Façade Bâtiment
- Clôture
- Point de rétablissement
- Sommet de limite

18 Angle de mur  
20 Borne existante

Echelle : 1/500 - Format A3

version 02 du 23/04/2024 - Lambert CC46

22246-lot-PA-Plan de division\_v02.dwg



AlterGéo - Olivier CHALMET - Géomètre-Expert  
22, allée Alan Turing - 63000 Clermont-Ferrand  
tél : 04 70 09 35 59 - courriel : contact@altergeo.fr - web : http://altergeo.fr

AlterGéo SARL de Géomètre-Expert au capital de 7000€ - SIRET 513 981 490 00025

ALTERGEO  
o.chalmet-geometre-expert

